

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juin 2023

D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE 2023-2027 -
(N° 1346)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL908

présenté par

M. Balanant, rapporteur, M. Pradal, rapporteur et M. Terlier, rapporteur

ARTICLE PREMIER

RAPPORT ANNEXÉ

À l'alinéa 61, substituer aux mots :

« leur fidélisation »

les mots :

« la fidélisation des agents ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel